

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 Mars 2014

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013 :

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les comptes administratifs suivants ainsi que les comptes de gestion établis par le Trésorier, à savoir :

- **Commune** : en section de fonctionnement, un excédent de 810 015,48 € et en investissement un déficit de 226 532,47 €
- **Lotissement « Le Village »** : en investissement un déficit de 43 443,42 €
- **Lotissement « Les Mortiers »** : en investissement un déficit de 144 898,29 € et en fonctionnement de 8 006,70 €
- **Assainissement** : en section d'exploitation, un excédent de 136 153,17 € et en investissement un excédent de 30 469,78 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014 :

Les taux communaux restent inchangés pour l'année, à savoir :

- Taxe d'habitation : **10,52 %**
- Taxe foncière (Bâti) : **18,06 %**
- Taxe foncière (non Bâti) : **27,69 %**

BUDGET COMMUNE 2014 :

Après présentation du budget communal par Mme le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes à **1 007 826,18 €** en section de fonctionnement et à **1 654 659,84 €** en section d'investissement.

Les principaux programmes d'investissement sont :

- Travaux investissement voirie : 56 000 €
- Travaux Eglise : 196 766,31 €
- Aménagement réseaux et voirie Route de Parçay : 450 000 €
- Acquisition maison 3, rue de l'Amandier : 13 000 €
- Portes logement Rue de la Mairie : 5 187,60 €
- Aménagement Rue de la Roche (Réseaux) : 95 000 €

VOTE DES BUDGETS 2014 LOTISSEMENTS ET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets 2014, à savoir :

- **Lotissement « Le Village »** : qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **38 500 €** en fonctionnement et à **53 443,42 €** en investissement.

- **Lotissement « Les Mortiers »** : **114 506,70 €** en fonctionnement et **195 404,99 €** en investissement.

- **Assainissement** : **176 049,17 €** en section d'exploitation et **39 431,78 €** en investissement.

FONDS DE CONCOURS SIEML

Le Conseil accepte de verser un fonds de concours au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire d'un montant de 218,96 € TTC pour un dépannage.

.../...

INDEMNITE SURVEILLANCE DES PLANS D'EAU :

L'indemnité pour la non prolifération des ragondins est reconduite pour l'année 2014.

APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

Le Conseil Municipal approuve cette modification.
